



FASMI

**FEDERATION AUTONOME DES SYNDICATS
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Affiliée à l'UNSA

25 rue des Tanneries - 75 013 PARIS

Tél : 01 43 40 64 27 - Fax : 01 71 18 22 90

Email : contact@fasmi.fr

Paris, le 15 juin 2015

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL MINISTERIEL

Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs les représentant(e)s de l'administration,
Cher(e)s collègues,

L'UNSA FASMI, forte de neuf organisations syndicales, regroupe en son sein tous les métiers, corps, statuts et grades du ministère de l'Intérieur.

A ce titre, elle entend fidèle à son habitude, évoquer sans complaisance ni faux semblants les problèmes que rencontrent les agents du ministère de l'Intérieur, et ce toujours dans un esprit de loyauté et de proposition, pour améliorer les conditions de vie et de travail des agents qui servent ce ministère.

Les événements dramatiques de ce début d'année, le lourd tribut payé par l'Institution policière qui est allée jusqu'au sacrifice suprême, sont là pour rappeler que les missions accomplies par les policiers mais aussi par l'ensemble des agents des périmètres du ministère de l'Intérieur, méritent plus qu'ailleurs, une attention soutenue sur les conditions d'exercice de leurs métiers.

Un objectif constant pour l'UNSA FASMI, sera d'améliorer les dispositifs existants. Permettre la conciliation au mieux de la vie professionnelle et de la vie privée des agents sans perdre de vue l'impérieuse nécessité de l'accomplissement des missions qui sont les leurs.

Dans ce cadre, il apparaît Monsieur le Ministre; au vu des résultats du 1er baromètre social dans la police; résultats volontairement assumés par votre administration; que les CHSCT du Ministère de l'Intérieur ont toute leur place, jouer leur rôle et permettre la réconciliation des agents avec leur administration et les exigences du service public.

C'est pourquoi, dès lors qu'un accident ayant pu entraîné des conséquences graves survient, l'UNSA FASMI réclame la réunion systématique et rapide d'un CHSCT extraordinaire de proximité, avec la constitution d'une enquête environnementale tel que

prévu dans le cadre de l'article 52 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°2011-774.

Les annonces tant en moyens matériels que de recrutements, ainsi que les modifications législatives que vous avez obtenues Monsieur le Ministre, sont une réponse partielle face à la menace terroriste mais aussi aux difficultés d'exercice de nos métiers. Elles vont dans le bon sens, mais nous espérons qu'elles se prolongeront et feront sentir un effet bénéfique au-delà de la communauté du renseignement.

Nous tenons à saluer la détermination Monsieur le Ministre, dont vous faites preuve à travers les mesures destinées à renforcer la lutte contre les suicides et les RPS.

Il n'est plus possible de nier l'influence de nos conditions de travail et ses répercussions sur la qualité de notre vie familiale et sociale déjà soumise à rude épreuve par les difficultés d'exercice du métier.

L'UNSA FASMI partage votre point de vue, et nous sommes convaincus que la vie professionnelle sous pression additionnée aux problèmes personnels, peut amener à ces conditions extrêmes qui font que certains commettent l'irréparable, persuadés d'être arrivés à une situation de non retour.

L'UNSA FASMI constate et salut l'effort notable de notre administration pour faire face aux RPS comme au risque suicidaire au cours de ces dernières années, avec notamment la publication d'un guide santé qui servira longtemps de référence. Mais cet effort doit être encore amplifié et renforcé.

L'accent doit aussi être mis sur le renouvellement et la mise à niveau des matériels et des sites du ministère de l'Intérieur.

De même, la mise en oeuvre d'une politique qualitative de la gestion des ressources humaines et du management doit être la condition sine qua non à toute proposition de nouveaux cycles de travail.

Cette gestion qualitative des RH doit s'adosser à une réelle politique de formation continue, adaptée aux besoins des fonctionnaires, associée à une meilleure prise en compte de l'humain dans le management de proximité; en adéquation tant avec la qualité du service rendu au public que la qualité de vie des fonctionnaires.

Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, mesdames et messieurs, de nous avoir consacré ce temps à l'écoute et nous vous prions de bien vouloir annexer la présente déclaration au procès verbal de séance.